

Commune de  
Essigny-le-Petit

Secrétariat ouvert  
le lundi et le jeudi  
de 18 heures à 19 heures

Téléphone  
03 23 07 96 79

Télécopie  
03 23 63 77 71

Courriel  
[mairieessignylepetit@orange.fr](mailto:mairieessignylepetit@orange.fr)

Site  
<http://essignylepetit.ifrance.com>

Adresse  
273, rue de Saint-Quentin  
02100 ESSIGNY-LE-PETIT

## Compte rendu sommaire de la réunion du conseil municipal du 10 septembre 2009

### **Matériel communal :**

La tondeuse autoportée : Les réparations sont nombreuses et coûteuses. Gérard Guilbert et Olivier Bachelet en liaison avec le personnel sont chargés d'établir un cahier des charges pour proposer le remplacement du matériel à la prochaine saison de tonte

Le taille-haie : le conseil donne son accord pour son remplacement

La remorque : Il sera demandé un devis pour le remplacement de l'essieu. Si le coût est trop élevé, il sera procédé à l'acquisition d'une remorque permettant aussi bien le transport d'un demi mètre cube de sable et autres que le transport d'un volume important de résidus de tontes et de tailles.

L'aspirateur- souffleur de feuilles : voir pour son acquisition avant la saison.

### **Travaux communaux :**

Rue Marcel-Vilcoq : les travaux sont terminés. Le trottoir côté impair a été retenu pour la circulation des personnes à mobilité réduite et rendu plus roulant.

Rue de Saint-Quentin : Le trottoir a été refait devant le domicile d'une personne à mobilité réduite.

Au-delà du Noirieu : les travaux d'enfouissement devraient démarrer entre le 21 et 25 septembre pour une durée de 12 semaines.

Une réunion avec les riverains est programmée le 2 octobre à 18 h 30 min.

### **Personnel communal :**

Personnel en contrat aidé : Le syndicat scolaire a dû faire face à un recrutement inopiné (désistement d'un candidat à quelques jours de son embauche). Pour des raisons administratives extérieures au syndicat, il ne lui était pas possible de recruter la deuxième candidate pressentie. C'est donc la commune qui recruterait le personnel et le mettrait à disposition du syndicat.

Personnel administratif : Suite à la démission de Madame Marcotte, secrétaire du Syndicat scolaire, un appel à candidatures, tant auprès du centre de gestion que des habitants des 3 communes, s'est révélé infructueux. Le président du syndicat demande à la commune d'Essigny si elle peut mettre son secrétaire de mairie à disposition du syndicat 1 h 30 min par semaine.

Le conseil municipal donne son accord et autorise son président à signer les conventions de mise à disposition qui permettront le remboursement à la commune des dépenses relatives à ces deux postes.

Compte tenu de la charge supplémentaire de travail, la durée hebdomadaire de travail attachée au poste de secrétaire de mairie passerait de 15,5 heures à 17 heures.

Le conseil municipal donne son accord et modifie le tableau du personnel communal en conséquence.

### **Cession de terrain communal**

Monsieur et Madame NOREL se sont portés acquéreurs d'une parcelle communale en nature de taillis d'une superficie de 8,40 ares contigüe à leur propriété. Cette parcelle n'est directement accessible que par la berge de la rigole du Noirieu ( plus de 500 mètres à pied) et par leur propriété. Un second propriétaire, dont le terrain est séparé de cette parcelle par la Somme, ne s'est pas montré intéressé.

Après discussion, le conseil municipal émet un avis favorable (1 abstention) à cette vente qui se concrétisera après la mise en application du PLU. France Domaine sera consulté sur la valeur du bien à céder.

### **Prévention des risques liés à des épisodes pluvieux catastrophiques**

Monsieur le sous-préfet a présidé, ce 10 septembre, en mairie, une réunion des services de l'État, des agriculteurs concernés et des représentants de la municipalité.

Afin de réduire les conséquences d'un tel phénomène météorologique, il est proposé de récréer des obstacles susceptibles de ralentir la vitesse de l'eau et de maintenir la terre arable (fascines, haies, renforcement de talus,...) et des fossés et d'implanter des bassins d'infiltration.

Sous maîtrise d'œuvre de la DDAF et maîtrise d'ouvrage de la commune, ces travaux pourraient être fortement subventionnés (60 à 80%). Des accords de partenariat seraient passés avec les agriculteurs Mais des acquisitions foncières pourraient s'avérer nécessaires.

Le délai de réalisation des travaux fixé par Monsieur le sous-préfet est de 6 mois.

Une étude plus complète du bassin versant de la Somme sur l'ensemble des communes sinistrées pourrait préconiser des travaux plus importants en complément des travaux d'hydraulique douce en cours de négociations.

Au cours de cette réunion, Monsieur le sous-préfet a estimé qu'il fallait donner la priorité à la sécurité de la population sur l'extension des espaces ouverts à la construction.

### **La sécurité de la traverse de l'agglomération**

Compte tenu de l'heure tardive, pour plus de sérénité, la discussion est reportée au vendredi 16 octobre à 18 h 30. Cette réunion du conseil municipal sera exclusivement consacrée à ce sujet.

### **Délibérations diverses adoptées en cours de séance**

Le conseil municipal

- accorde à Monsieur Philippe BERTHO, nouveau receveur municipal, l'indemnité de conseil versée à son prédécesseur
- émet un avis favorable à la modification des statuts de 'USEDA
- accorde une subvention au CASOC de Fresnoy (1 € par habitant)
- sollicite une subvention du FDS pour des travaux de remise en état de voirie suite à l'orage du 11 septembre 2009
- autorise les décisions budgétaires modificatives induites par ses décisions ou rendues nécessaires par des modifications d'imputation budgétaire.

### **Communications diverses en cours de séance**

Ces questions feront l'objet d'un traitement approprié : intervention du personnel, consultations des services concernés, demandes de devis, arrêtés municipaux, ... et retour éventuel en discussion en conseil municipal.

Ecole : La nouvelle directrice rappelle les demandes déjà formulées par le passé : la pose de stores, la mise en place d'un filet de protection (ballon dans la rue) et le remplacement d'une vitre fendue.

Revoir la fixation d'une solive dans l'abribus

*N.B. La peinture du préau a été refaite pendant les vacances scolaires*

Voirie communale :

Rue du Puits : Voir si le traitement des nids de poule est possible lors des travaux d'enfouissement.

Rue du 8 mai 1945 : entre la rigole et le terrain de loisirs municipal : voir pour protéger les canalisations d'assainissement pluvial qui affleurent dans le bas-côté.

Voir pour la pose d'un miroir à la sortie du n° 764 de la rue

Police municipale

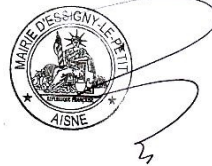
Rue du Puits : stationnement gênant aux abords de la passerelle

Sentier dit du Tour de Ville : possibilité d'interdire la circulation des engins à moteur

*Vu pour être affiché à la porte de la mairie le 17 septembre 2009*

*Essigny-le-Petit le 17 septembre 2009*

Le maire,



Claude Vasset